



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019-017

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-01-09-001 - Arrêté 2019-003 SDSU modifiant composition nominative CTS Métropole-Flandres (5 pages)	Page 3
R32-2019-01-10-001 - Arrêté 2019-005 SDSU modifiant composition nominative formations spécialisées CTS Métropole-Flandres (7 pages)	Page 9
R32-2018-12-07-010 - Cie du badinage - décision de financement au titre de l'exercice 2018 (2 pages)	Page 17
R32-2018-11-12-010 - Décision de financement au titre de l'année 2018-SensDuGout (1 page)	Page 20
R32-2018-10-02-005 - Décision de financement Institut Pasteur de Lille au titre de l'exercice 2018 (2 pages)	Page 22
R32-2018-11-29-049 - Ligue Sport Adapté des Hauts de France- Décision de financement au titre de l'année 2018 (2 pages)	Page 25
R32-2018-10-18-019 - UFOLEP 80- décision de financement au titre de l'année 2018 (2 pages)	Page 28
R32-2018-11-30-030 - Union Régionale Mutualité Française -Décision de financement au titre de l'exercice 2018 (2 pages)	Page 31

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-01-09-001

Arrêté 2019-003 SDSU modifiant composition  
nominative CTS Métropole-Flandres

*Arrêté 2019-003 SDSU modifiant composition nominative CTS Métropole-Flandres*

**ARRETE N° 2019-003 SDSU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE  
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE de METROPOLE FLANDRES**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2017-002 du 16 janvier 2017 fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres,

Vu les arrêtés n° 2017-010 du 30 janvier 2017, n° 2017-026 du 20 juin 2017 et n° 2018-021 du 11 octobre 2018 modifiant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 19 décembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'arrêté n° 2017-002 de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

**A l'article 2 : le collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé (1°)**

- **au collège 1e) représentants des internes en médecine :**

Il est mis fin au mandat de Gauthier CHANTREL.

**A l'article 3 : le collège des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (2°)**

- au collège 2a) représentants des usagers des associations agréées :

Il est mis fin au mandat de Claude ETHUIN.

**A l'article 4 : le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements (3°)**

- au collège 3a) représentant du Conseil régional :

Mady DORCHIES, membre titulaire, porte désormais le nom de Mady DORCHIES-BRILLON.

Edith VARET est nommée membre suppléant de Mady DORCHIES-BRILLON, sur désignation du Président du Conseil régional.

**ARTICLE 2** – L'arrêté n° 2017-002 de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé est rectifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

**A l'article 3 : le collège des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (2°)**

- au collège 2b) représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Lire « Ou son suppléant Edmond CARREZ, Fédération Nationale des Associations de retraités et préretraités (FNAR) » en lieu et place de « Ou son suppléant Edmond CARREZ, Fédération Nationale des Associations Régionales (FNAR) ».

**ARTICLE 3** : La composition consolidée du conseil territorial de santé de Métropole Flandres figure en annexe unique du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 5** : La directrice de la stratégie et des territoires de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 janvier 2019

Pour La Directrice Générale  
La Directrice de la Stratégie et des Territoires



Laurence CADO

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE FLANDRES**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2019-003 du 09/01/2019**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Présidente** : Docteur Martine LEFEBVRE

**Vice-Président** : Dominique WIART

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	Laurent DELABY - Directeur général du GHICL de Lomme (FEHAP)	Cécile GOZE - Directrice générale Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)
2	Sophie DELMOTTE – Directrice Groupe hospitalier Seclin Carvin (FHF)	Jean-Marie MAILLARD - Directeur EPSM Agglo Lilloise à Saint-André-Lez-Lille (FHF)
3	François GUTH – Directeur HP La Louvière (FHP)	Yannick MORTAIN – Directeur Clinique de Flandre (FHP)

**a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

4	Patrice SCHUMACKER - Président CME du Centre l'ESPOIR - Hellemmes (FEHAP)	Arnaud FOSSAERT - Président CME Clinique des 4 cantons – FSES (FEHAP)
5	Eric SALOME - Président CME EPSM des Flandres (FHF)	Jean-Charles AISENFARB - Président CME du Centre Hospitalier de Dunkerque (FHF)
6	Frédéric MESSIANT - Président CME Clinique de Lille Sud (FHP)	Jean-Marc CATESSON - Président CME Clinique du Pont Saint-Vaast à Douai (FHP)

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

7	Philippe HOUZET – Directeur pôle médico-social - GHICL de Lomme (FEHAP)	Nellie PEPIN – Directrice Résidence Clos Saint-Jean à Roubaix (SYNERPA)
8	Séverine LABOUE – Directrice du Centre Hospitalier de Loos-Haubourdin (FHF)	Claudine GRAVER – Directrice EHPAD Résidence Les Aulnes (Hem) (FHF)
9	Gilles POURBAIX - Président Autisme 59-62 (URIOPSS)	Léa MORIZE – Directrice des activités du domicile - Association Béthanie (URIOPSS)
10	Franck SPICHT – Directeur du territoire Littoral - AFEJI de Dunkerque (AFEJI)	Marie-Andrée LECLERCQ - Directrice pôle APF Adultes 59 (APF France Handicap)
11	Dominique WIART – Directeur général FEGAPEI / Les Papillons Blancs (NEXEM)	Mélanie MALVOISIN – Directrice multi sites fondation partage & vie(FEHAP)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

12	Jean-Luc DEHAENE – Association de dépistages des cancers dans le Nord (ADCN)	Alfred LECLERCQ – Réseau Environnement Santé (RES)
13	Sarah DHARANCY - La Sauvegarde du Nord	Anne LE GUERN – Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) La rose des Flandres
14	Rolande RIBEAUCOURT – Abej solidarité	Lila ABDELLI – Médecins du Monde

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

**d1) médecins - URPS Médecins Libéraux**

15	Dr Bertrand DEMORY	<i>Siège vacant</i>
16	Dr Jean-Marc LEFEBVRE	Dr Dominique PEYRAT
17	Dr Bénédicte VERMOOTE	Dr Pierre GHEERAERT

**d2) autres professionnels de santé**

18	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	Annie MERAC - URPS Chirurgiens-dentistes
19	Michèle HUVIG - URPS masseurs-Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
20	Régis DUCATEZ - URPS Infirmiers	Valérie DEMARECAUX - URPS Pédiatres-podologues

**e) Représentant des internes en médecine**

21	Pierre-Alexandre VANDEWALLE	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-----------------------------	-------------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

**f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

22	Julien FROMENT GODIN (Mutualité française Hauts-de-France)	<i>Siège vacant</i>
23	Brigitte LEONARD (G2RS)	<i>Siège vacant</i>
24	Dr Marie-Jeanne MARTIN (FEMAS HDF)	Dr Laurent VERNIEST (FEMAS HDF)

**f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

25	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

**f3) des communautés psychiatriques de territoire**

26	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

27	Pierre HAGNERE (FNEHAD)	Jean-Philippe WILLEM (FNEHAD)
----	-------------------------	-------------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

28	Dr Martine LEFEBVRE – Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)	Dr Olivier VERRIEST - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)
----	---	---

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :**

**a) Représentants des associations agréées**

29	Anita FONTAINE – Mouvement français pour le planning familial	Lucie VIDAL – Mouvement français pour le planning familial
30	Robert HOUZE – France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
31	Jean-Louis DELHAYE – UNAFAM	Gilbert THIEFFRY - UNAFAM
32	Douceline HELLE - UDAF du Nord	René FOYER - UDAF du Nord
33	Lahanissah ABED-MADI – APF France Handicap	Christine FERNANDEZ - APF France Handicap
34	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – FNAR	Bernard DA LAGE – FNAR

**b) Représentants des associations de PH ou de retraités et PA**

35	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - PA
36	René HUTTIN - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Françoise LEFEBVRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA
37	François BERNARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH	Christophe CARON - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH
38	Luc BAELDE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - PH	<i>Siège vacant</i>

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements****a) Représentant du Conseil régional**

39	Mady DORCHIES-BRILLON - Conseil Régional Hauts-de-France ( <i>nouveau</i> )	Edith VARET - Conseil Régional Hauts-de-France ( <i>nouveau</i> )
----	---	---

**b) Représentant du Conseil départemental**

40	Annie LEYS – Conseil départemental du Nord	Catherine DEPELCHIN - Conseil départemental du Nord
----	--	---

**c) Représentant des services départementaux de PMI**

41	Anne HUC - services PMI - Conseil départemental du Nord	Carinne LAVALLEE - services PMI - Conseil départemental du Nord
----	---	---

**d) Représentant des communautés**

42	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
43	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**e) Représentant des communes**

44	Anne VOITURIEZ – Maire de Loos	Bernard DELABY – Maire d'Haubourdin
45	<i>Siège vacant</i>	Philippe WAYMEL – Maire de La Bassée

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale****a) Représentants de l'Etat dans le ou les départements du ressort du conseil**

46	Cécile SOULARD – DDCS du Nord	Audrey ANTON – DDCS du Nord
----	-------------------------------	-----------------------------

**b) Représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du Conseil**

47	Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant</i>
48	<i>Siège vacant</i>	Alain TREUTENAERE - CARSAT

**Collège 5 : Personnalités qualifiées**

49	Jean-Paul CABOCHE – Fédération nationale de la mutualité française	<i>Pas de suppléance</i>
50	Dr Christian MÜLLER – EPSM agglomération Lilloise	<i>Pas de suppléance</i>

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-01-10-001

Arrêté 2019-005 SDSDU modifiant composition  
nominative formations spécialisées CTS

Métropole-Flandres

*Arrêté 2019-005 SDSDU modifiant la composition nominative des formations spécialisées du CTS  
Métropole-Flandres*

**ARRETE N° 2019-005 SDSU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE  
DES FORMATIONS SPECIALISEES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE  
DE METROPOLE FLANDRES**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2017-002 du 16 janvier 2017 fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres,

Vu les arrêtés n° 2017-010 du 30 janvier 2017, n° 2017-026 du 20 juin 2017, n° 2018-021 du 11 octobre 2018 et n° 2019-003 du 9 janvier 2019 modifiant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu l'arrêté n° 2017-017 de la directrice générale de l'ARS en date du 12 juillet 2017 fixant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 19 décembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé,

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de métropole-Flandres, réuni en assemblée plénière le 21 novembre 2018 :

## ARRETE

**ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté n° 2017-017 SDSDU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Lahanissah ABED-MADI a été nommée Présidente de la commission territoriale des usagers (élections du 21 novembre). A ce titre, elle est membre du bureau.

### **Au titre du collège 2** :

Sont nommés :

Jean-Pierre LAVIEVILLE, membre titulaire ou son suppléant Edmond CARREZ, en remplacement de Patrick CAMBIER et Christophe CARON.

### **Au titre du collège 3** :

Mady DORCHIES, membre titulaire, porte désormais le nom de Mady DORCHIES-BRILLON.

Edith VARET est nommée membre suppléant de Mady DORCHIES-BRILLON.

### **Au titre du collège 4** :

Sont nommées :

Cécile SOULARD, membre titulaire ou sa suppléante Audrey ANTSON, en remplacement de Jacques QUAGLOZZI et Alain TREUTENAERE.

**ARTICLE 2** : L'article 2 de l'arrêté n° 2017-017 SDSDU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition de la commission territoriale en santé mentale est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

### **Au titre du collège 1** :

Il est mis fin au mandat de Gauthier CHANTREL.

### **Au titre du collège 2** :

Les membres précédemment nommés :

Patrick CAMBIER, membre titulaire ou son suppléant Christophe CARON ;  
Marie-Thérèse HESSCHENTIER, membre titulaire ou sa suppléante Véronique DEHORTER ;  
Jean-Pierre LAVIEVILLE, membre titulaire ou sa suppléante Arlette MARESCAUX ;

sont remplacés par :

Marie-Thérèse HESSCHENTIER, membre titulaire ou son suppléant Bernard DA LAGE ;  
Jean-Pierre LAVIEVILLE, membre titulaire ou son suppléant Edmond CARREZ ;  
René HUTTIN, membre titulaire ou sa suppléante Françoise LEFEBVRE.

Les autres membres restent inchangés.

### **Au titre du collège 4** :

Christophe DUSART est supprimé de la composition de cette commission.

**ARTICLE 3** : L'article 3 de l'arrêté n° 2017-017 SDSDU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition de la commission territoriale des usagers est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Lahanissah ABED-MADI a été nommée Présidente de la commission territoriale des usagers (élections du 21 novembre).

**Au titre du collège 2 :**

Il est mis fin au mandat de Claude ETHUIN.

Les membres précédemment nommés :

Patrick CAMBIER, membre titulaire ou son suppléant Christophe CARON ;  
Marie-Thérèse HESSCHENTIER, membre titulaire ou sa suppléante Véronique DEHORTER ;  
Jean-Pierre LAVIEVILLE, membre titulaire ou sa suppléante Arlette MARESCAUX ;

sont remplacés par :

Lahanissah ABED-MADI, membre titulaire ou sa suppléante Christine FERNANDEZ ;  
Marie-Thérèse HESSCHENTIER, membre titulaire ou son suppléant Bernard DA LAGE ;  
Jean-Pierre LAVIEVILLE, membre titulaire ou son suppléant Edmond CARREZ.

Les autres membres restent inchangés.

**Au titre du collège 3 :**

Mady DORCHIES, membre titulaire, porte désormais le nom de Mady DORCHIES-BRILLON.

Edith VARET est nommée membre suppléant de Mady DORCHIES-BRILLON.

**Au titre du collège 4 :**

Sont nommées :

Patrice CARRE, membre titulaire ou son suppléant en cours de désignation, en remplacement de Jacques QUAGLOZZI et Alain TREUTENAERE.

**ARTICLE 4** : La composition consolidée des formations spécialisées du conseil territorial de santé de Métropole Flandres figure en annexe unique du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 6** : La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10 janvier 2019

Pour la directrice générale et par délégation,  
la directrice de la stratégie et des territoires



**Laurence CADO**

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE METROPOLE FLANDRES**

**Composition du bureau**

Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-005 du 10/01/2019

- |   |   |                                |
|---|---|--------------------------------|
| 1 | <b>Présidente</b>   | Docteur Martine LEFEBVRE       |
| 2 | <b>Vice-président</b>   | Dominique WIART                |
| 3 | <b>Président de la commission territoriale en santé mentale</b> | Docteur Eric SALOME            |
| 4 | <b>Président de la commission territoriale des usagers</b>      | Lahanissah ABED-MADI (nouveau) |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Au titre du collège 1 :**

5	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	Annie MERAC - URPS Chirugiens-dentistes
---	---------------------------------------	---

**Au titre du collège 2 :**

6	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)
---	--	---

**Au titre du collège 3 :**

7	Mady DORCHIES-BRILLON - Conseil Régional Hauts-de-France (nouveau)	Edith VARET - Conseil Régional Hauts-de-France (nouveau)
---	--	--

**Au titre du collège 4 :**

8	Cécile SOULARD – DDCS du Nord (nouveau)	Audrey ANTSON – DDCS du Nord (nouveau)
---	---	--

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE METROPOLE FLANDRES**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-005 du 10/01/2019**

**Président** : Docteur Eric SALOME

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Eric SALOME - Président CME EPSM des Flandres (FHF)	Jean-Charles AISENFARB - Président CME du Centre Hospitalier de Dunkerque (FHF)
2	Sophie DELMOTTE – Directrice Groupe hospitalier Seclin Carvin (FHF)	Jean-Marie MAILLARD - Directeur EPSM Agglo Lilloise à Saint-André-Lez-Lille (FHF)

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

3	Franck SPICHT – Directeur du territoire Littoral - AFEJI de Dunkerque (AFEJI)	Marie-Andrée LECLERCQ - Directrice pôle APF Adultes 59 (APF France Handicap)
4	Dominique WIART – Directeur général FEGAPEI / Les Papillons Blancs (NEXEM)	Mélanie MALVOISIN – Directrice multi sites fondation partage & vie(FEHAP)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

5	Sarah DHARANCY - La Sauvegarde du Nord	Anne LE GUERN – Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) La rose des Flandres
	Rolande RIBEAUCOURT – Abej solidarité	Lila ABDELLI – Médecins du Monde

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

6	Dr Bertrand DEMORY	<i>Siège vacant</i>
---	--------------------	---------------------

**e) Représentant des internes en médecine**

8	Pierre-Alexandre VANDEWALLE	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
---	-----------------------------	-------------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

9	Dr Marie-Jeanne MARTIN (FEMAS HDF)	Dr Laurent VERNIEST (FEMAS HDF)
10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

11	Pierre HAGNERE (FNEHAD)	Jean-Philippe WILLEM (FNEHAD)
----	-------------------------	-------------------------------

### **1h) Représentant de l'ordre des médecins**

12	Dr Martine LEFEBVRE – Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)	Dr Olivier VERRIEST - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)
----	---	---

### **Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13	Jean-Louis DELHAYE – UNAFAM	Gilbert THIEFFRY - UNAFAM
14	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – FNAR (nouveau)	Bernard DA LAGE – FNAR (nouveau)
15	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)
16	René HUTTIN - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Françoise LEFEBVRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)

### **Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17	Anne VOITURIEZ – Maire de Loos	Bernard DELABY – Maire d'Haubourdin
18	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
19	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

### **Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20	Cécile SOULARD – DDCS du Nord	Audrey ANTSON – DDCS du Nord
21	Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant (nouveau)</i>

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE METROPOLE FLANDRES**  
**Commission territoriale des usagers**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-005 du 10/01/2019**

**Présidente** : Lahanissah ABED-MADI (élue le 21 novembre 2018) (nouveau)

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	Laurent DELABY - Directeur général du GHICL de Lomme (FEHAP)	Cécile GOZE - Directrice générale Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)
2	Jean-Luc DEHAENE – Association de dépistages des cancers dans le Nord (ADCN)	Alfred LECLERCQ – Réseau Environnement Santé (RES)
3	Dr Jean-Marc LEFEBVRE	Dr Dominique PEYRAT

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Robert HOUZE – France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
5	Jean-Louis DELHAYE – UNAFAM	Gilbert THIEFFRY - UNAFAM
6	Douceline HELLE - UDAF du Nord	René FOYER - UDAF du Nord
7	Lahanissah ABED-MADI – APF France Handicap (nouveau)	Christine FERNANDEZ - APF France Handicap (nouveau)
8	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – FNAR (nouveau)	Bernard DA LAGE – FNAR (nouveau)
9	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	Mady DORCHIES-BRILLON - Conseil Régional Hauts-de-France (nouveau)	Edith VARET - Conseil Régional Hauts-de-France (nouveau)
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-----------------------------------	-------------------------------

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-12-07-010

Cie du badinage - décision de financement au titre de  
l'exercice 2018

*Subvention 2018 de financement d'actions relatives à la thématique ALimentation et Activité  
Physique*



**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources  
**Responsable :**  
Laurent Rivas  
@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**  
Vincent Bouché  
@ : [vincent.bouche@ars.sante.fr](mailto:vincent.bouche@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.22.97.09.33

Monsieur Hervé DESVERGNE  
Président de la Compagnie  
Badinage Artistique  
52, rue Raspail  
59260 HELLEMMES

Lille, le **07 DEC. 2018**

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2018 - Convention de subvention relative aux actions intitulées «Adaptation : Je mange mieux » et « Je mange mieux : ateliers pédagogiques et clownesques à destination des enfants handicapés de la Région Haut-de-France » Dossier n°2018 – 5245**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de 75 233 euros au titre de l'exercice 2018, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

Vincent BOUCHÉ  
Agence Régionale de Santé  
Direction de la Prévention et de la promotion de la santé  
Cellule Allocation de ressources  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Région Hauts-de-France. Les recours contre la présente décision sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et  
par délégation,  
La directrice adjointe de la  
prévention et de la  
promotion de la santé



Hélène TAILLANDIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-11-12-010

Décision de financement au titre de l'année  
2018-SensDuGout

*Subvention 2018 de financement d'actions relatives à la thématique ALimentation et Activité  
Physique*

**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources

**Responsable :**

Laurent Rivas

@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)

Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**

Mireille Maertens

@ : [mireille.maertens@ars.sante.fr](mailto:mireille.maertens@ars.sante.fr)

Téléphone : 03.62.72.87.58

Monsieur Laurent BERNIER

Président

Les Sens du Goût

7 rue Georges V

59530 Le Quesnoy

Lille, le 12 NOV. 2018

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2018 - envoi de la convention relative au financement de l'action 2018- intitulée « Petites Papilles et Grands Goûteurs ».**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de **119 551 euros** au titre de l'exercice 2018, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

Mme Mireille MAERTENS

Agence Régionale de Santé

Direction de la Prévention et de la promotion de la santé

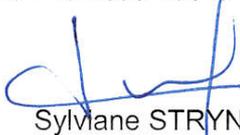
Cellule Allocation de Ressources

556, avenue Willy Brandt - 59777 EURALILLE

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la Prévention et de  
la Promotion de la Santé

  
Sylviane STRYNCKX

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-02-005

Décision de financement Institut Pasteur de Lille au titre de  
l'exercice 2018

*Subvention 2018 de financement d'actions relatives à la thématique ALimentation et Activité  
Physique*

**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources  
**Responsable :**  
Laurent Rivas  
@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**  
Mireille Maertens  
@ : [mireille.maertens@hotmail.fr](mailto:mireille.maertens@hotmail.fr)  
Téléphone : 03.62.72.87.58

Monsieur Patrick BERCHE  
Directeur Général  
Institut Pasteur de Lille  
1 rue du Professeur Calmette  
BP 245  
59019 Lille cedex

Lille, le

**02 OCT, 2018**

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2018 - Actions d'accompagnement d'opérateurs et de sensibilisation sur la thématique ALAP, de sensibilisation et d'obligation vaccinale sur la thématique Vaccination.**

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de **65 949 euros** au titre de l'exercice 2018, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

Mme Mireille MAERTENS  
Agence Régionale de Santé  
Direction de la Prévention et de la promotion de la santé  
Cellule Allocation de ressources  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Région Hauts-de-France. Les recours contre la présente décision sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et  
par délégation,



**Hélène TAILLANDIER**  
Directrice adjointe  
de la Prévention et de la Promotion  
de la santé

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-11-29-049

Ligue Sport Adapté des Hauts de France- Décision de  
financement au titre de l'année 2018

*Subvention 2018 de financement d'actions relatives à la thématique ALimentation et activité  
Physique*



**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources  
**Responsable :**  
Laurent Rivas  
@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**  
Vincent Bouché  
@ : [vincent.bouche@ars.sante.fr](mailto:vincent.bouche@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.22.97.09.33

Monsieur Francis FAELENS  
Président de la Ligue Sport Adapté  
des Hauts-de-France  
60 rue des Ravennes  
59910 BONDUES

Lille, le 29 NOV. 2018

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2018 - Convention de subvention relative aux actions intitulées «Bouger avec le sport adapté – secteur Adultes » et « Bouger avec le sport adapté – secteur enfants jeunes » Dossier n°2018 - 7175**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2018, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

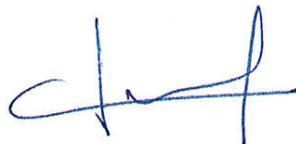
Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

Vincent BOUCHÉ  
Agence Régionale de Santé  
Direction de la Prévention et de la promotion de la santé  
Cellule Allocation de ressources  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Région Hauts-de-France. Les recours contre la présente décision sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et  
par délégation,  
La directrice de la prévention  
et de la promotion de la  
santé



Sylviane STRYNCKX

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-18-019

UFOLEP 80- décision de financement au titre de l'année  
2018

*Subvention 2018 de financement d'actions relatives à la thématique ALimentation et Activité  
Physique*



**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources

**Responsable :**

Laurent Rivas

@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)

Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**

Mireille Maertens

@ : [mireille.maertens@hotmail.fr](mailto:mireille.maertens@hotmail.fr)

Téléphone : 03.62.72.87.58

Monsieur Jean-Louis DUMOULIN

Président

UFOLEP de la Somme

51 rue de Sully

80000 Amiens

Lille, le 18 OCT. 2018

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2018 - Trois actions intitulées « Bien dans ses baskets, bien dans son assiette », « développer la pratique d'une activité physique auprès de publics porteurs d'un handicap », « séniors soyez sport »**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de **65840 euros** au titre de l'exercice 2018, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

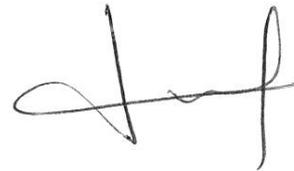
Mme Mireille MAERTENS  
Agence Régionale de Santé  
Direction de la Prévention et de la promotion de la santé  
Cellule Allocation de ressources  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Région Hauts-de-France. Les recours contre la présente décision sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et  
par délégation,  
La directrice de la prévention  
et de la promotion de la  
santé

Sylviane STRYNCKX



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-11-30-030

Union Régionale Mutualité Française -Décision de  
financement au titre de l'exercice 2018

*Subvention 2018 d'actions relatives à la thématique ALimentation et Activité Physique*



**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources

**Responsable :**

Laurent Rivas

@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)

Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**

Mireille Maertens

@ : [mireille.maertens@ars.sante.fr](mailto:mireille.maertens@ars.sante.fr)

Téléphone : 03.62.72.87.58

Monsieur Francis FORMAGLIO  
Président de l'Union Régionale Mutualité  
Française Hauts-de-France  
5<sup>ème</sup> étage  
20 boulevard Papin  
59800 LILLE

Lille, le **30 NOV. 2018**

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2018 - convention pluriannuelle relative au financement de projets et actions de prévention, promotion de la santé en Hauts-de-France - 2018-2022**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de 142 492 euros au titre de l'exercice 2018, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

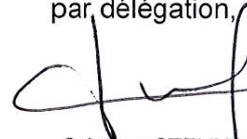
Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

Mme Corinne CAUET  
Agence Régionale de Santé  
Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé  
Cellule Allocation de Ressources  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Région Hauts-de-France. Les recours contre la présente décision sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et  
par délégation,



Sylviane STRYNCKX  
Directrice de la Prévention et de la  
Promotion de la santé